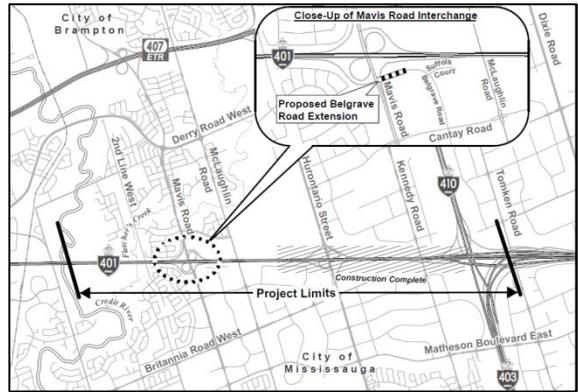


**AVIS DE PRÉSENTATION**
**ADDENDA AU RAPPORT D'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE POUR LES TRANSPORTS**

AMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE 401 DE L'ÉCHANGEUR DES AUTOROUTES 410 ET 403 JUSQU'À L'EST DE LA RIVIÈRE CREDIT  
RÉGION DE PEEL, VILLE DE MISSISSAUGA  
(G.W.P. 2149-01-00) ET (G.W.P. 2150-01-00)

**LE PROJET**

Conformément à l'évaluation environnementale de portée générale pour les routes provinciales (2000) (« ÉE de portée générale ») du ministère des Transports de l'Ontario (« MTO »), un rapport d'étude environnementale pour les transports (RÉET) sur l'aménagement proposé de l'autoroute 401 de l'échangeur des autoroutes 410 et 403 jusqu'à l'est de la rivière Credit (G.W.P. 2149-01-00 et G.W.P. 2150-01-00) a été versé au dossier public en août 2005. Le RÉET a été présenté pour documenter le plan proposé d'ingénierie des transports et de protection environnementale au niveau de détail exigé pour la conception préliminaire.



Depuis ce temps, le MTO a commencé la conception détaillée de l'aménagement proposé de l'autoroute 401 en vertu de G.W.P. 2150-01-00, ce qui permettra d'achever l'élargissement, dans les limites du projet, de l'autoroute 401 qui passera de 6 voies à un réseau de 12 voies principales et collectrices. Dans le cadre de discussions, la ville de Mississauga a demandé au MTO d'étudier la nécessité d'un prolongement futur de Belgrave Road de la bretelle de sortie de l'autoroute 401 Est à Mavis Road vers l'est jusqu'au cul-de-sac existant à l'ouest de Suffolk Court – soit une distance d'environ 200 m, telle qu'elle est indiquée sur le plan repère. Le prolongement permettra d'accéder à l'avenir directement à Mavis Road, améliorant ainsi la circulation vers les zones commerciales et industrielles à l'est.

Conformément à l'ÉE de portée générale, l'addenda au RÉET a été préparé pour documenter et changer les modifications apportées à la conception ainsi que les répercussions environnementales connexes afin de permettre l'élargissement de l'autoroute 401 et le prolongement de Belgrave Road.

**LE PROCESSUS**

Ce projet a été exécuté en tant que projet de catégorie « B » conformément à l'évaluation environnementale de portée générale pour les routes provinciales (2000). Un addenda du RÉET préalablement approuvé a été préparé pour faire état des modifications exigées à la conception décrites ci-dessus. Des consultations ont eu lieu avec les parties intéressées et concernées et sont documentées dans l'addenda.

L'addenda au RÉET a été versé au dossier public pour une période d'examen officiel de 30 jours civils entre le **10 juin 2015** et le **10 juillet 2015**. Une copie de l'addenda été envoyée au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et est accessible à des fins d'examen aux endroits suivants :

**Ministère des Transports  
Région du Centre  
Section de l'environnement**  
1201, avenue Wilson, édifice D  
3<sup>e</sup> étage, Downsview (Ontario)  
M3M 1J8  
Téléphone : 416 235-5412

Lundi au vendredi :  
8 h 30 à 16 h 30  
Fins de semaine :  
Fermé

**Ville de Mississauga  
Bureau du secrétaire**  
300 City Centre Drive, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga (Ontario)  
L5B 3C1  
Téléphone : 905 615-4311

Lundi au vendredi :  
8 h 30 à 16 h 30  
Fins de semaine :  
Fermé

**Bibliothèque Courtneypark  
Branch**  
**730 Courtneypark Drive Ouest**  
Mississauga (Ontario)  
L5W 1L9  
Téléphone : 905 615-4745

Lundi au vendredi :  
8 h à 21 h  
Samedi :  
9 h à 17 h  
Dimanche :  
13 h à 17 h

**Région de Peel  
Bureau du greffier**  
10 Peel Centre Drive  
Brampton (Ontario)  
L6T 4B9  
Téléphone : 905 791-7800

Lundi au vendredi :  
8 h à 17 h  
Fins de semaine :  
Fermé

Des renseignements sur le projet seront affichés et mis à jour sur le site Web suivant : <http://www.401expansion-mississauga.ca>.

**COMMENTAIRES**

Les personnes intéressées sont invitées à examiner le document et à faire part de leurs commentaires d'ici le **10 juillet 2015**. Si, après avoir consulté les conseillers et le personnel du ministère, vous avez toujours de sérieuses réserves, vous avez le droit de demander que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (Édifice Ferguson, 11<sup>e</sup> étage, 77, rue Wellesley Ouest, Toronto [Ontario] M7A 2T5) prenne un arrêté de conformité à la partie II (« renvoi au niveau supérieur ») relativement à ce projet. Cet arrêté peut donner lieu à la préparation d'une évaluation environnementale distincte. Puisque la conception préliminaire de ce projet a déjà été approuvée en vertu des exigences de l'ÉE de portée générale, vous n'avez le droit de demander un arrêté de conformité à la partie II que pour les modifications décrites dans l'addenda. Un exemplaire de la demande d'arrêté de conformité à la partie II doit être envoyé au MTO et à AECOM Canada Limited aux adresses indiquées ci-dessous. S'il n'y a aucune question en suspens après le **10 juillet 2015**, le ministère considérera le projet comme satisfaisant aux exigences de l'ÉE de portée générale. Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet de ce projet, veuillez communiquer avec :

M. John Klowak, ing.  
Expert-conseil en gestion de projet  
AECOM Canada Limited  
30 Leek Crescent  
Richmond Hill (Ontario) L4B 4NK  
Tél. : 905 882-4401  
Télééc. : 905 882-4399  
Courriel : [John.Klowak@aecom.com](mailto:John.Klowak@aecom.com)

M. Paul Ahn, ing.  
Ingénieur de projet du MTO  
Génie routier – Peel et Halton  
1201, avenue Wilson, 4<sup>e</sup> étage  
Downsview (Ontario) M3M 1J8  
Téléphone : 416 235-4949  
Télééc. : 416 235-3576  
Courriel : [Paul.Ahn@ontario.ca](mailto:Paul.Ahn@ontario.ca)

Les commentaires et les renseignements concernant ce projet sont actuellement recueillis afin de répondre aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales*, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Ils seront conservés en dossier pour référence pendant le projet et pourront être inclus dans la documentation relative au projet. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires reçus seront versés au dossier public.